

28 mai 2026

**Soumis par voie électronique**

Monsieur Thomas R. Seidenstein (président)  
Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance

**Commentaires sur l'examen postérieur à la mise en œuvre par l'IAASB de la Norme internationale d'audit 540 (révisée), *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes***

Monsieur,

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) se réjouit de pouvoir participer à l'examen postérieur à la mise en œuvre mené par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) concernant la Norme internationale d'audit 540 (révisée), *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes* (ISA 540). Les examens postérieurs à la mise en œuvre menés par l'IAASB jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de normes de haute qualité, car ils permettent de mieux cerner à la fois les avantages obtenus et les difficultés constatées dans la pratique.

Le CCRC est l'organisme indépendant de réglementation de l'audit des sociétés ouvertes canadiennes chargé d'assurer la surveillance des audits effectués par des cabinets de comptables professionnels agréés inscrits. Chargé d'assurer la surveillance des audits effectués par les cabinets de comptables professionnels agréés inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et s'engage à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC est membre du Forum international des régulateurs indépendants de l'audit (IFIAR) et a contribué à la réponse écrite de ce dernier à l'examen postérieur à la mise en œuvre de l'ISA 540 mené par l'IAASB. Notre lettre de commentaires distincte vise à mettre l'accent sur les points précis qui, selon nous, revêtent la plus grande importance dans le contexte canadien.

Le programme d'inspection du CCRC est fondé sur l'évaluation des risques. Nous choisissons les dossiers d'audit et les secteurs ciblés en fonction d'une évaluation des risques pesant sur la qualité de l'audit, notamment les secteurs impliquant un jugement important, une incertitude accrue en matière d'estimation, une complexité et une subjectivité. Par conséquent, nos constatations d'inspection ne visent pas à être représentatives de tous les audits réalisés conformément à l'ISA 540 (révisée), mais plutôt à mettre en évidence les secteurs où le risque d'anomalies significatives est plus élevé et où des problèmes de qualité de l'audit sont plus susceptibles de se poser. Ce contexte est important pour interpréter notre point de vue sur l'efficacité et l'application de la norme.

Bien que le CCRC soutienne les objectifs de l'examen postérieur à la mise en œuvre, nous avons choisi de formuler nos commentaires sous la forme de cette lettre plutôt que de répondre strictement selon le format de

sondage prescrit. D'après notre expérience en matière d'inspection, nous avons constaté qu'il était difficile d'évaluer et de relier des défis particuliers à des questions d'enquête individuelles d'une manière qui reflète fidèlement la nature et le contexte des problèmes identifiés lors de nos inspections. Bon nombre des défis que nous observons sont interreliés, concernent plusieurs exigences et sont mieux traités de manière globale.

## Commentaires généraux

Dans l'ensemble, le CCRC estime que l'IAASB a partiellement atteint ses objectifs lors de l'élaboration de l'ISA 540 (révisée), car celle-ci énonce plus clairement les attentes en matière d'analyse des risques, de scepticisme professionnel et d'évaluation des éléments probants. Plus particulièrement, l'accent mis sur les facteurs de risque inhérent, l'exigence de prise de recul et l'importance accordée aux méthodes, aux hypothèses et aux données constituent des améliorations significatives qui devraient se traduire par une meilleure qualité de l'audit.

Cependant, la complexité des audits, en particulier dans les secteurs concernés par les estimations comptables, évolue rapidement, et notre expérience en matière d'inspection montre que certains auditeurs font face à des difficultés dans l'application des normes. D'après les inspections du CCRC, nous avons observé que les difficultés liées à l'audit des estimations comptables peuvent être plus marquées dans les plus petits cabinets d'audit disposant de ressources plus limitées. Ces difficultés sont souvent aggravées lors des audits d'entités de plus petite taille, où la direction peut disposer de ressources ou d'une expertise limitées, et peut donc ne pas avoir identifié ou pris en compte de façon satisfaisante le niveau d'incertitude lié à des estimations complexes. Pour remédier à ces problèmes, une collaboration continue et renforcée sera nécessaire entre les organismes de normalisation, les organismes de réglementation, les cabinets d'audit et les autres participants de l'écosystème de l'audit, parallèlement à des orientations ciblées ne faisant pas autorité qui apportent un soutien supplémentaire aux plus petits cabinets, susceptibles d'auditer des entités de plus petite taille dont les contrôles internes relatifs à l'information financière sont moins bien établis.

## Principaux défis identifiés lors des inspections du CCRC

Le CCRC a publié en 2021 un document traitant des constatations courantes découlant des inspections concernant la mise en œuvre de la Norme canadienne d'audit (NCA) 540 (révisée) (les ISA publiées par l'IAASB sont adoptées au Canada et publiées sous le nom de NCA). Les observations figurant dans notre publication de 2021<sup>1</sup> s'appuyaient sur notre inspection de missions d'audit ayant appliqué la norme révisée pour la première fois. Les constatations d'inspection mises en évidence dans cette publication demeurent pertinentes pour l'examen postérieur à la mise en œuvre mené par l'IAASB. Nous avons publié une version mise à jour, intitulée [Renforcer la qualité de l'audit – audit des estimations comptables](#), qui s'appuie sur les messages clés de la publication de 2021 et comprend des exemples supplémentaires ainsi que des liens avec le système de gestion de la qualité des cabinets.

---

<sup>1</sup> [2021-inspections-insights-estimates-fr.pdf](#)

Parmi les défis couramment identifiés lors de nos inspections, on peut citer les suivants :

- L'absence de demande adressée à la direction de se prononcer sur le niveau d'incertitude lié aux estimations. [ISA 540.27]
- Une remise en question insuffisante des jugements de la direction, en particulier lorsque les estimations impliquent une subjectivité importante ou sont sensibles aux biais de la direction. [ISA 540.22 à 540.29]
- Le recours inapproprié à des estimations ponctuelles ou à des fourchettes élaborées par l'auditeur sans qu'il comprenne suffisamment la manière dont la direction s'est prononcée sur l'incertitude liée aux estimations, et sans prise en compte adéquate de l'indépendance de l'auditeur. [ISA 540.26]
- Une prise en compte insuffisante des éléments probants contradictoires et une documentation insuffisante des évaluations rétrospectives. [ISA 540.18, 540.33 et 540.34]
- Des faiblesses dans les procédures d'évaluation des risques, notamment un lien insuffisant entre les risques identifiés, les contrôles et la nature et l'étendue des réponses d'audit. [ISA 540.16 et 540.18]

L'un des exemples de ces difficultés liées à l'application concerne l'utilisation d'estimations ponctuelles élaborées par l'auditeur. Les constatations d'inspection du CCRC continuent d'indiquer que les auditeurs peuvent avoir tendance à élaborer une estimation ponctuelle sans avoir suffisamment compris au préalable la façon dont la direction a identifié et traité l'incertitude liée aux estimations. Cette situation peut nuire à l'obligation de l'auditeur de comprendre suffisamment les méthodes, les hypothèses et les données choisies par la direction et de les remettre en question, comme l'exige l'ISA 540 (révisée). Lorsque le processus de la direction n'est pas évalué de façon adéquate, le recours à une estimation ponctuelle élaborée par l'auditeur peut également limiter la capacité de ce dernier à identifier des éléments probants contradictoires, des indicateurs de biais de la direction ou des lacunes dans les jugements portés par celle-ci. Ces difficultés sont plus susceptibles de se présenter dans des circonstances où la direction dispose d'une expertise limitée ou lorsque les processus et contrôles d'estimation sont moins élaborés.

Ces problèmes suggèrent que même si les exigences de l'ISA 540 (révisée) sont plus claires, il reste difficile dans la pratique de les traduire en une exécution de l'audit toujours rigoureuse.

### **Indications ne faisant pas autorité/modifications ciblées**

Le CCRC a constaté que des difficultés dans l'application de l'ISA 540 (révisée) peuvent découler d'une compréhension variable de la manière dont certaines exigences sont censées s'appliquer. Les malentendus courants portent notamment sur les responsabilités de l'auditeur face à l'incertitude liée aux estimations, l'utilisation appropriée des estimations ponctuelles élaborées par l'auditeur, ainsi que la relation entre l'évaluation des risques, le scepticisme professionnel et la nature et l'étendue des procédures d'audit. Ces difficultés suggèrent que des indications ciblées liées à l'application, axées sur les points souvent mal compris, pourraient favoriser une mise en œuvre plus uniforme de la norme dans l'ensemble des missions.

Le CCRC encourage l'IAASB à examiner si ces difficultés peuvent être mieux surmontées par des modifications ciblées de l'ISA 540 (révisée) ou par la publication d'indications ne faisant pas autorité. Il s'agit notamment

d'examiner comment les documents ne faisant pas autorité de l'IAASB peuvent mieux outiller les auditeurs pour qu'ils appliquent les principes de l'ISA 540 (révisée) de manière uniforme et efficace dans la pratique. Compte tenu de la nature décisionnelle de la norme et de la panoplie de techniques d'estimation, de niveaux de complexité et de profils de risque auxquels ils sont confrontés, les auditeurs pourraient profiter d'un soutien pratique les aidant à traduire les principes en mesures concrètes. Des documents plus ciblés, comme des considérations représentatives, des questions exploratoires ou des exemples axés sur la prise de décisions, pourraient aider les équipes de mission à exercer leur scepticisme professionnel, à remettre en question plus efficacement la direction et à réagir de manière appropriée à l'incertitude accrue liée aux estimations de manière évolutive.

### **Rôle des systèmes de gestion de la qualité (SGQ)**

Le système de gestion de la qualité (SGQ) d'un cabinet joue un rôle essentiel pour appuyer la mise en œuvre efficace de l'ISA 540 (révisée). Les inspections du CCRC continuent de mettre en évidence une forte corrélation entre une gestion de la qualité robuste au niveau du cabinet et des résultats d'audit plus uniformes, en particulier dans les secteurs nécessitant un jugement professionnel important, comme les estimations comptables.

Des SGQ efficaces - grâce à des ressources appropriées, à la consultation, au suivi et à l'accès à une expertise spécialisée - peuvent considérablement améliorer la capacité des équipes de mission à bien évaluer les risques, à remettre en question la direction et à réagir à des problèmes d'estimation complexes. L'élaboration d'indications pratiques et adaptables qui renforcent le lien entre l'exécution uniforme d'audits de grande qualité et les exigences de la NIGQ 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits et des revues d'états financiers ou d'autres missions de certification ou de services connexes*, sera essentielle pour soutenir les cabinets, particulièrement les plus petits cabinets.

## Mot de la fin

Le CCRC salue les efforts déployés par l'IAASB pour évaluer l'efficacité de l'ISA 540 (révisée) et espère que les points de vue exposés dans la présente lettre contribueront utilement à l'examen postérieur à la mise en œuvre. Nous accueillerions favorablement la poursuite du dialogue avec l'IAASB alors qu'il examine les prochaines étapes, notamment pour déterminer si des indications supplémentaires ne faisant pas autorité ou d'autres mesures pourraient contribuer à relever les défis observés dans la pratique.

Si vous souhaitez en discuter, n'hésitez pas à communiquer avec moi, Stacy Hammett, auditrice en chef ([stacy.hammett@cpab-ccrc.ca](mailto:stacy.hammett@cpab-ccrc.ca)), ou avec Jeremy Justin, chef de la gestion des risques et vice-président, Sensibilisation externe ([jeremy.justin@cpab-ccrc.ca](mailto:jeremy.justin@cpab-ccrc.ca)).

Cordialement,



Stacy Hammett, auditrice en chef  
Conseil canadien sur la reddition de comptes

c. c. : Jeremy Justin, vice-président, Sensibilisation externe  
Bob Bosshard, président, Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC)